FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1992 POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
3ème session extraordinaire
Point 19 de l'ordre du jour

92FUND/A/ES.3/18
6 avril 1998
Original: ANGLAIS

État de la Convention de 1992 portant création du Fonds

Note de l'Administrateur

Résumé:	A ce jour, 30 États ont adhéré à la Convention de 1992 portant création du Fonds.
Mesures à prendre:	Noter les renseignements.

1 Lorsque la Convention de 1992 portant création du Fonds est entrée en vigueur le 30 mai 1996, elle comptait neuf Etats Parties qui étaient donc Membres du Fonds de 1992. Depuis, elle est entrée en vigueur à l'égard de 10 autres Etats, ce qui porte à 19 le nombre actuel des Membres. En outre, pendant l'année à venir, elle entrera en vigueur à l'égard de 12 Etats qui ont déposé des instruments d'adhésion. Ceci portera le nombre des Etats Membres à 31 en avril 1999, comme cela est indiqué dans l'annexe.

2 Il est intéressant de noter que les six Etats qui n'étaient pas antérieurement Parties à la Convention de 1969 sur la responsabilité civile ni à la Convention de 1971 portant création du Fonds ont déposé des instruments d'adhésion à la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et à la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

3 L'Assemblée est invitée à prendre note des renseignements donnés dans le présent document.

* * *

ANNEXE

État de la Convention de 1992 portant création du Fonds

	État	Nombre total
États Parties actuels:	Allemagne Australie Bahamas Bahreïn Danemark Finlande France Grèce Îles Marshall Japon Libéria Mexique Monaco Norvège Oman Pays-Bas<1> Royaume-Uni<2> Suède Tunisie	
États Parties au 6 avril 1998:		*19*
Date d'entrée en vigueur de la Convention de 1992 portant création du Fonds		
12.05.98	Chypre	20
16.05.98	Espagne }	
16.05.98	Irlande }	23
16.05.98	République de Corée }	
États Parties au 16 mai 1998:		*23*
24.06.98	Jamaïque	24
7.07.98	Philippines	25
9.07.98	Uruguay	26
19.11.98	Émirats arabes unis	27
31.12.98	Singapour	28
7.01.99	Grenade	29
12.01.99	Croatie	30
6.04.99	Lettonie	31

<1> Le Royaume des Pays-Bas a déclaré que son adhésion s'appliquait à l'égard du Royaume en Europe.

<2> Le Royaume-Uni a déclaré que son adhésion s'appliquait à l'égard du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'Anguilla, du bailliage de Guernesey, du bailliage de Jersey, des Bermudes, des îles Falkland*, de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, de la Terre antarctique britannique, du Territoire britannique de l'océan Indien, des îles Vierges britanniques, de l'île de Man, des îles Pitcairn, Henderson, Ducie et Oeno, des îles Turques et Caïques, de Montserrat, ainsi que des zones de souveraineté britannique d'Akrotiri et de Dhekelia à Chypre.

---

* Un différend oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).